

Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 janvier 2019

Pour de nouvelles formes de participation citoyenne des 16-25 ans !

**Vers un Forum Strasbourgeois de la Jeunesse
Création et attribution de bourses aux idées
« Pour de nouvelles formes de participation citoyenne des 16-25 ans ! »**

Depuis 2009, dans le cadre des politiques publiques de Démocratie Locale puis de Jeunesse, la ville de Strasbourg a pu expérimenter plusieurs formes de participation des 16-25 ans : « l'Assemblée des jeunes », « les sujets de 19h », « le staff Stras en scène » ainsi que l'ouverture à des jeunes, de comités de pilotage thématiques et/ou techniques. Le volet de l'engagement des jeunes a également été développé à travers le dispositif « Service civique » renforcé en 2015.

Suite aux attentats de 2015 et dans le cadre de la conférence citoyenne, une bourse aux idées a permis d'encourager des associations à accompagner des jeunes dans des démarches favorisant l'expression libre et citoyenne. Dans la catégorie 16/25 ans, grâce à cette bourse aux idées deux expérimentations ont pu être soutenues par la ville de Strasbourg : un espace numérique et multimédia itinérant porté par l'Association Migration Solidarité et Echanges pour le Développement (AMSED) et une plateforme multimédia d'expression des quartiers populaires initiée par l'Association KAPTA. De ces expérimentations sont nées de nouveaux espaces de participation citoyenne : « La fabrique de l'e-citoyenneté » avec des jeunes webtrotters qui décryptent des sujets d'actualité et produisent des contenus vidéos et le collectif Sp3ak3r qui produit et diffuse des contenus numériques favorisant l'expression des jeunes des territoires du Neuhof, de la Meinau, de HautePierre et Cronembourg.

Dans le cadre du développement de la politique publique de jeunesse, la ville de Strasbourg souhaite encourager la participation citoyenne des 16-25 ans en créant un Forum Strasbourgeois de la Jeunesse. Ce cadre permettra à des jeunes Strasbourgeois-es de vivre de nouvelles expériences de participation et d'engagement. Le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse se constituera à partir d'idées qui émaneront du monde associatif et/ou d'établissements publics, en lien avec des jeunes Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans. Il aura vocation de permettre à des Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans de faire l'expérience

d'une participation citoyenne active et de s'autosaisir de sujets qui les préoccupent et les intéressent.

Le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse permettra d'instaurer un dialogue entre les jeunes, la collectivité et les associations. Il enrichira le dialogue public et permettra de consulter des jeunes sur des projets initiés par la collectivité.

Les modalités de fonctionnement du Forum Strasbourgeois de la Jeunesse se préciseront au fil du temps et en lien avec les partenaires associatifs et établissements publics qui auront montré un intérêt à participer à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne des 16-25 ans en déposant une candidature dans le cadre d'une bourse aux idées.

La collectivité pourra aussi mobiliser et saisir ce réseau de jeunes pour dialoguer avec eux sur :

- les enjeux des politiques publiques
- les projets initiés par la collectivité en faveur de la jeunesse
- des propositions nouvelles

Le forum Strasbourgeois de la Jeunesse pourra s'appuyer sur des expérimentations déjà nées, en 2016 et 2017 sur les territoires de Haute-pierre et de la Meinau. Les démarches et initiatives citoyennes des acteurs associatifs et des jeunes de ces territoires pourront s'inscrire dans un cadre plus global et inspirer d'autres associations ou établissements publics.

Une première étape pour aller vers le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse : la création d'une Bourse aux idées

La ville de Strasbourg souhaite soutenir et valoriser les idées des structures associatives et des établissements publics qui sauront se réunir sous la forme d'un collectif pour proposer une idée nouvelle, originale et créative permettant de faire émerger des formes, lieux et espaces de participation des 16-25 ans, aussi bien à l'échelle de la ville qu'à l'échelle des territoires.

Pour ce faire, il est proposé de créer une Bourse aux idées et inviter les associations et établissements publics à réfléchir, avec des jeunes, à des idées à expérimenter pour permettre aux 16 à 25 ans, de vivre de nouvelles expériences de participation citoyenne à Strasbourg.

Les structures candidates à la *Bourse aux idées*, seront invitées à présenter une idée, c'est-à-dire une manière de faire, originale, innovante ou créative. L'enjeu étant de valoriser des élaborations originales de processus et de démarches dans lesquels la collectivité pourra être partie prenante et non des projets clé en main.

Si la Bourse aux idées s'adresse à toutes les associations et tous les établissements publics de Strasbourg, la candidature devra néanmoins émaner d'un collectif d'associations et/ou d'établissements publics provenant d'horizons divers et agissant dans différents domaines (sport, culture, éducation, ...). Seules les associations socio-éducatives, les établissements publics et associations de Strasbourg, agissant dans les domaines de la jeunesse, de la prévention spécialisée et de l'éducation populaire pourront porter la candidature au nom d'un collectif d'associations et/ou d'établissements publics.

La ville de Strasbourg propose d'attribuer une aide financière (sous forme de bourses) dont les montants seront appréciés par le jury au regard de l'ensemble des idées proposées.

Avec l'aide d'une bourse, dont le seuil se situera entre 500 euros minimum et 25 000 euros maximum, les lauréats pourront expérimenter et mettre en œuvre les idées retenues par le jury sur la période de mai 2019 à mai 2020.

Le jury relatif à la « Bourse aux idées » est placé sous la présidence du Maire de la ville de Strasbourg ou de son représentant-e qui pourra le cas échéant s'adjoindre d'élus, de techniciens des services de la Ville spécialisés dans les domaines de la jeunesse, de la participation citoyenne, du sport et de la culture, de représentants d'associations ou de fédérations nationales et de jeunes Strasbourgeois, âgés de 16 à 25 ans non associés à une candidature dans le cadre de la Bourse aux idées. Il se réunira en avril 2019 pour examiner les candidatures, désigner les lauréats et attribuer les bourses et les prix selon les critères prévus dans le règlement joint à la présente délibération.

Une enveloppe de 50 000 euros sera consacrée à cette bourse aux idées et permettra de soutenir diverses expérimentations en matière de participation citoyenne des 16-25 ans, à l'échelle de la ville et/ou des territoires.

Je vous prie de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *la création d'une bourse aux idées intitulée : « Pour de nouvelles formes de participation citoyenne des 16-25 ans » permettant d'aller vers la création d'un Forum Strasbourgeois de la Jeunesse*
- *le règlement de la « Bourse aux idées »*

décide

l'imputation de la dépense totale de 50 000 euros, au titre du budget 2019, pour la Bourse aux idées, sur la ligne de crédits DL08 fonction 422 nature 6714

autorise

le Maire ou son/sa représentant-e à désigner les lauréats de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

RÈGLEMENT

BOURSE AUX IDÉES

PRÉAMBULE : VERS UN FORUM STRASBOURGEOIS DE LA JEUNESSE

La Ville de Strasbourg encourage la participation citoyenne des 16-25 ans en créant le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse. Ce Forum Strasbourgeois de la Jeunesse permettra à des jeunes des territoires de la ville de Strasbourg, de vivre de nouvelles expériences de participation et d'engagement. Il se constituera à partir d'idées qui émaneront du monde associatif et/ou d'établissements publics, en lien avec des jeunes Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans.

Le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse aura vocation de permettre à des **jeunes Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans** de faire l'expérience d'une participation citoyenne active et de s'autosaisir de sujets qui les préoccupent et les intéressent.

À travers le Forum Strasbourgeois de la Jeunesse, il s'agira :

- d'instaurer un dialogue entre les jeunes, la collectivité et les associations
- d'enrichir le dialogue public
- de consulter les jeunes sur des projets commencés par la collectivité

Les modalités de fonctionnement du Forum Strasbourgeois de la Jeunesse se préciseront au fil du temps et en lien avec les partenaires associatifs et établissements publics qui auront montré un intérêt à participer à l'émergence de nouvelles formes de participation citoyenne des 16-25 ans.

La collectivité pourra aussi mobiliser et saisir ce réseau de jeunes pour dialoguer avec eux sur :

- les enjeux des politiques publiques
- les projets initiés par la collectivité en faveur de la jeunesse
- des propositions nouvelles

PREMIÈRE ÉTAPE VERS LE FORUM STRASBOURGEOIS DE LA JEUNESSE : LA BOURSE AUX IDÉES

La Ville de Strasbourg souhaite soutenir et valoriser les idées des structures associatives et des établissements publics qui sauront se réunir sous la forme d'un collectif pour proposer une idée nouvelle, originale et créative permettant de faire émerger des formes, lieux et espaces de participation des 16-25 ans, aussi bien à l'échelle de la ville qu'à l'échelle des territoires.

Pour ce faire, la Ville de Strasbourg lance une Bourse aux idées et invite les associations et établissements publics à réfléchir, avec des jeunes, à des idées à expérimenter pour permettre à des jeunes Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans de vivre une expérience de participation citoyenne et d'engagement.

ARTICLE 1 / DÉFINITION ET PÉRIODICITÉ

La Ville de Strasbourg propose d'attribuer une aide financière (bourse) pour permettre l'expérimentation d'une idée originale, innovante ou créative par des associations strasbourgeoises ou des établissements publics agissant sur le territoire de Strasbourg, qui impliqueront des jeunes âgés de 16 à 25 ans et proposeront, avec eux, de nouvelles formes, de nouveaux lieux ou espaces de participation. Avec l'aide d'une bourse, les lauréats pourront expérimenter et mettre en œuvre l'idée retenue par le jury, sur la période de mai 2019 à mai 2020.

ARTICLE 2 / CONDITIONS D'ADMISSION

La Bourse aux idées s'adresse à toutes les associations et établissements publics avec néanmoins un critère spécifique : la candidature devra émaner d'un collectif d'associations et/ou d'établissements publics présentant de préférence des typologies multiples, c'est-à-dire provenant de différents horizons et agissant dans divers domaines (sport, culture, éducation...).

Seules les associations socio-éducatives, les établissements publics et associations agissant dans les domaines de la jeunesse, de la prévention spécialisée et de l'éducation populaire pourront porter la candidature au nom d'un collectif d'associations et/ou d'établissements publics. Les associations socio-éducatives, de jeunesse et d'éducation populaire, qui porteront la candidature au nom du collectif, doivent être inscrites au Tribunal d'Instance et avoir leur siège social situé à Strasbourg ou disposer d'une antenne active à Strasbourg. Par l'intermédiaire de son représentant, l'association qui portera la candidature acceptera de recevoir une bourse au nom du collectif et s'engagera à assurer la bonne utilisation des fonds attribués.

Une idée est éligible si elle est nouvelle et pensée avec et/ou à destination des jeunes Strasbourgeois âgés de 16 à 25 ans. Celle-ci doit également s'inscrire dans le domaine de la participation citoyenne.

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 29 mars 2019.

ARTICLE 1 / COMPOSITION DU JURY

Le jury relatif à la « Bourse aux idées » est placé sous la présidence du Maire de la Ville de Strasbourg ou de son représentant-e, qui pourra, le cas échéant s'adjoindre d'élus et de techniciens des services de l'Eurométropole spécialisés dans les domaines de la jeunesse, de la participation citoyenne, du sport et de la culture, de représentants d'associations ou de fédérations nationales (dont les délégations locales ne sont pas candidates), et de jeunes Strasbourgeois, âgés de 16 à 25 ans non associés à une candidature dans le cadre de la Bourse aux idées.

Le jury se réunira en avril 2019 pour examiner les candidatures, désigner les lauréats et attribuer les bourses, au regard de l'ensemble des idées proposées.

ARTICLE 1 / NATURE DES IDÉES

Les idées retenues seront celles qui favoriseront l'émergence de formes nouvelles de participation des 16-25 ans à l'échelle des territoires et/ou de la ville.

L'enjeu étant de valoriser des élaborations originales de processus et de démarches dans lesquels la collectivité pourra être partie prenante et non des projets clé en main.

ARTICLE 5 / DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé :

- d'une partie permettant d'identifier le porteur de la candidature (une association ou un établissement public agissant dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la prévention spécialisée) et de présenter le collectif (les autres associations et/ou établissements publics concernés par la candidature)
- d'une description de l'idée, du concept, de la démarche pédagogique et de la forme de participation proposée aux jeunes
- d'un cadre réservé pour définir la notion de « participation »
- d'une liste d'objectifs auxquels pourrait correspondre l'idée proposée
- d'un cadre réservé aux jeunes éventuellement associés à la rédaction du dossier
- d'une partie permettant d'indiquer l'échelle, la durée de l'expérimentation, les besoins et les perspectives
- d'une partie permettant d'exprimer les besoins pour mettre en œuvre l'idée
- d'un budget prévisionnel permettant l'expérimentation de l'idée

ARTICLE 6 / CRITÈRES D'EXAMEN DES IDÉES

Le jury appréciera les idées en fonction de la capacité des candidats à imaginer avec des jeunes une démarche pédagogique innovante et à faire preuve de créativité, d'inventivité et d'originalité.

Les candidatures seront aussi examinées en fonction des critères suivants ; l'idée proposée :

- est pensée avec des jeunes de 16 à 25 ans
- s'inscrit dans l'intérêt général
- correspond à un niveau de participation citoyenne plus ou moins ambitieux
- répond à au moins un objectif figurant dans le dossier de candidature

ARTICLE 7 / BOURSES

Le montant total des bourses et prix fixé à 50 000 €.

Les bourses seront allouées sur proposition du jury avec un seuil qui se situera entre 500 € minimum et 25 000 € maximum.

Le versement des bourses aux lauréats se fera avant l'été 2019.

ARTICLE 8 / MODIFICATION ÉVENTUELLE DE L'IDÉE

L'expérimentation de l'idée doit se faire dans l'année qui suit la décision du jury. Dans le cas contraire, l'association lauréate ou l'établissement public lauréat, doit en informer la Ville de Strasbourg dans les meilleurs délais. Toute modification qui concernerait l'association, l'établissement public, son représentant ou l'idée présentée au moment de la candidature devra être portée à la connaissance de l'administration.

ARTICLE 9 / PRODUCTION D'UN RAPPORT

À la fin de la phase d'expérimentation, et au plus tard le 30 mai 2020, les lauréats s'engagent à présenter un rapport. Ce rapport sera composé d'un descriptif des différentes étapes liées à l'expérimentation de l'idée.

Les lauréats s'engagent à mentionner le soutien de la Ville de Strasbourg dans le cadre de la « Bourse aux idées » sur tous les supports de communication liés à l'idée soutenue.

En cas de changement d'adresse avant le dépôt du rapport, le-la représentant-e de l'association ou de l'établissement public, s'engage à communiquer sa nouvelle adresse à la Ville de Strasbourg.

ARTICLE 10 / CONDITIONS DE CONTINUITÉ DU SOUTIEN

À la fin d'une expérimentation, un bilan sera initié par la collectivité qui examinera le rapport du lauréat-e, évaluera avec lui/elle, la démarche financée dans le cadre de la présente Bourse aux idées et évoquera les perspectives et conditions d'une pérennisation de l'expérimentation.

ARTICLE 11 / ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Les lauréats s'engagent à souscrire toutes les assurances nécessaires à l'expérimentation de leurs idées.

ARTICLE 12 / APPLICATION DU RÈGLEMENT

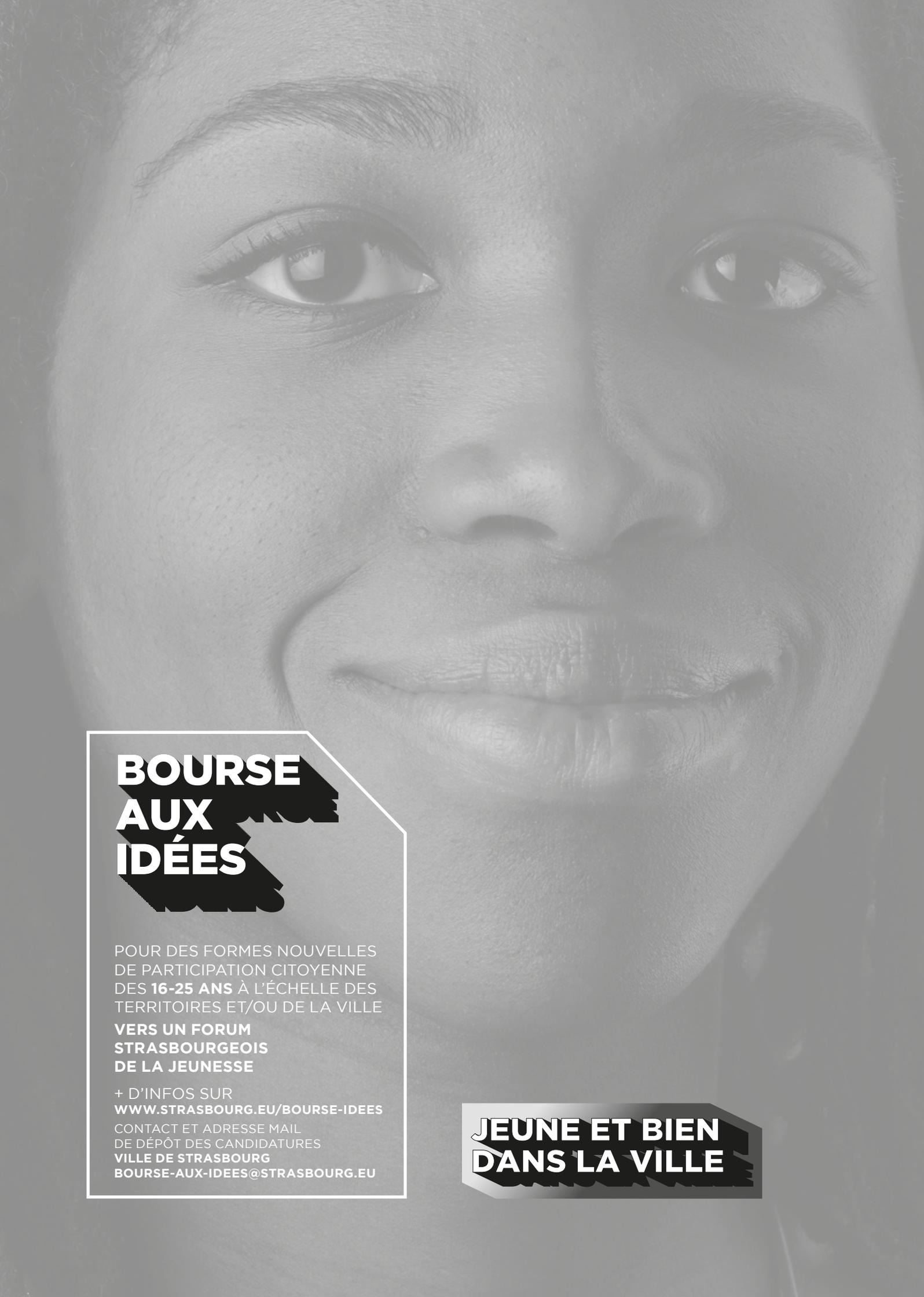
La participation à la Bourse aux idées implique nécessairement l'acceptation du présent règlement et l'ensemble de ses clauses.

Fait à Strasbourg, le _____

Associations et/ou établissements publics _____

Nom – prénom des représentants-es des associations et/ou établissements publics _____

Tampon et signature du représentant du collectif



BOURSE AUX IDÉES

POUR DES FORMES NOUVELLES
DE PARTICIPATION CITOYENNE
DES **16-25 ANS** À L'ÉCHELLE DES
TERRITOIRES ET/OU DE LA VILLE

**VERS UN FORUM
STRASBOURGEOIS
DE LA JEUNESSE**

+ D'INFOS SUR
WWW.STRASBOURG.EU/BOURSE-IDEES
CONTACT ET ADRESSE MAIL
DE DÉPÔT DES CANDIDATURES
VILLE DE STRASBOURG
BOURSE-AUX-IDEES@STRASBOURG.EU

**JEUNE ET BIEN
DANS LA VILLE**